

Crepis rhaetica

Crepis rhaetica Hegetschw., Fl. Schweiz : 769 (1840)

Crépide des Alpes Rhétiques

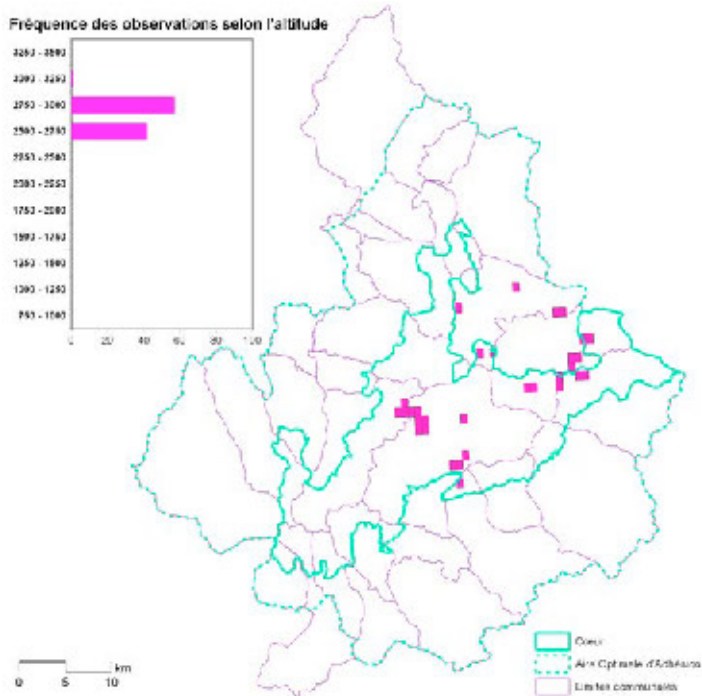
Radicchiella retica

Asteraceae

Hémicryptophyte

Alpien

Protection nationale, annexe I - LRN, tome I - LRRR : vulnérable



© Parc national de la Vanoise - Christian Balais

Éléments descriptifs

La Crépide des Alpes Rhétiques est une petite astéracée à fleurs jaunes, haute de moins de 10 cm, monocéphale. Les principaux caractères distinctifs sont liés à la présence, sur la tige et sur l'involucre, de longs poils étalés jaunâtres à verdâtres. L'appareil végétatif est composé de feuilles lancéolées entières ou obscurément dentées, groupées en rosette avec une ou deux petites feuilles caulinaires. Des confusions sont possibles avec certaines espèces du genre *Hieracium* ainsi qu'avec *Leontodon montanus* lequel présente toutefois, sur la tige et le capitule, une pilosité noirâtre.

Écologie et habitats

En Vanoise, *Crepis rhaetica* s'observe uniquement à l'étage alpin, toutes les observations sont localisées au-dessus de 2600 m d'altitude ! *Crepis rhaetica* colonise les éboulis de calcshistes et les pelouses écorchées sur des crêtes où le recouvrement total de la végétation est inférieur à 50 %. Parmi les espèces régulièrement observées sur les stations de *Crepis rhaetica*, nous notons *Gentiana schleicheri*, *Saxifraga muscoides*, *Trisetum spicatum*.

Distribution

Crepis rhaetica est une espèce endémique de la chaîne alpine, recensée dans quatre pays : l'Autriche, la Suisse, l'Italie et la France, toujours sur des surfaces réduites. Ainsi en France, il n'est connu que du massif de la Vanoise. Mentionné depuis plus d'un siècle au col de l'Iseran et au col de la Vanoise, ces deux sites hébergent toujours les populations les plus importantes. Les recherches effectuées par les agents du Parc permettent

de nos jours d'étendre la répartition de *Crepis rhaetica* à six communes de Vanoise.

Menaces et préservation

En théorie, les populations de *Crepis rhaetica* figurent parmi les plus protégées de France. En effet, outre son statut réglementaire d'espèce végétale protégée, les stations sont situées soit dans le cœur du Parc, soit dans les Réserves naturelles de la Grande Sassièrre et de la Bailletaz, soit dans l'Arrêté préfectoral de protection de biotope de l'Iseran. Seuls les individus inventoriés dans la Grande Combe à Tignes ne sont pas localisés dans un espace protégé. Néanmoins, certaines populations, comme celles situées au col de l'Iseran, continuent d'être détériorées par les installations touristiques et le stationnement anarchique des véhicules. La rareté de *Crepis rhaetica* au niveau mondial confère au Parc national de la Vanoise une responsabilité de tout premier plan pour la préservation de cette espèce.